

Monsieur Thomas FATÔME
Directeur général de la Caisse Nationale
d'Assurance Maladie
50 avenue du Pr-André-Lemierre
75986 Paris Cedex

Paris, le 15 décembre 2022

Objet: MAU

Monsieur le Directeur Général,

La Majoration pour Acte Unique, que nous appliquons aux prélèvements réalisés par nos infirmières, fait l'objet de nombreuses interrogations de la part de nos adhérents puisqu'elle est sujette à des interprétations très variables, concernant sa facturation, par les caisses locales, qui peuvent rejeter massivement des dossiers de facturation d'établissements de santé.

Or, en cas de prélèvements réalisés en établissements de soins, comme les cliniques, par nos infirmières salariées, nous appliquons la MAU sur la foi d'un mail, daté de juillet 2012, adressé aux présidents de syndicats, rédigé dans ces termes (cf pièce jointe):

" Il n'est pas possible d'exclure l'application de la majoration "MAU" aux infirmières salariées de laboratoires. Cette majoration est applicable pour celles-ci lors de prélèvements réalisés au domicile du patient, au cours d'autres déplacements (par exemple en établissement de santé privés**) ainsi que lors de prélèvements réalisés au sein du laboratoire."**

D'une part, Il est bien évident que nous n'appliquons la MAU dans ce contexte qu'aux seuls prélèvements réalisés par les infirmières salariées de nos structures, qui, dans ces établissements de soins privés, n'y réalisent que des actes de prélèvement et n'y assurent aucun soin.

D'autre part, je ne comprends pas la subtilité qui permet de distinguer un prélèvement réalisé dans une clinique d'un prélèvement réalisé au domicile d'un patient par nos personnels infirmiers.

Les rejets dont sont l'objet de nombreux dossiers pénalisent également les établissements de soins et les autres praticiens puisque ceux-ci doivent être recyclés après modification de la facturation du laboratoire. Par ailleurs, les laboratoires n'ont pas été prévenus au préalable de cette nouvelle interprétation de l'usage de la MAU, ni des motifs invoqués.

Je me permets de vous demander de bien vouloir m'apporter une réponse claire et motivée à ce contentieux qui impacte fortement nos laboratoires, au point de vue tant économique qu'organisationnel.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Blanchecotte', with a long, sweeping underline that extends to the right.

Syndicat des Biologistes
Président,
François Blanchecotte
Tel : 06 08 89 61 02